



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Première table ronde d'experts sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Construire pour durer : l'assistance aux parlements pour des résultats durables

Genève, le 28 octobre 2016

Contexte

Le Parlement est l'institution centrale de la démocratie : il représente la société dans toute sa diversité et incarne la volonté du peuple. En septembre 2015, les dirigeants du monde ont souligné l'importance des institutions fortes à travers l'Objectif de développement durable (ODD) n° 16 du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, et ont reconnu que les parlements sont essentiels à la mise en œuvre des ODD. En clair, les parlements transparents, responsables et efficaces sont essentiels pour la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le développement économique et social.

Au cours des dernières décennies, l'assistance aux parlements n'a cessé d'augmenter, tout comme le nombre de partenaires. Pour tirer les leçons de cette expérience et améliorer l'efficacité des programmes d'assistance, l'Union interparlementaire (UIP), le Parlement européen, l'Assemblée nationale de la France, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Institut national démocratique (NDI) ont travaillé ensemble pour développer les **Principes communs en matière d'assistance aux parlements**¹. En se basant sur les informations de parlements et d'autres organisations, le document identifie dix principes pour guider l'assistance parlementaire. Les Principes communs ont été formellement adoptés par la 131^{ème} Assemblée de l'UIP en octobre 2014, et ont depuis reçu l'aval de 108 parlements et d'organisations qui fournissent un soutien aux parlements².

Objectif

Afin d'accroître la mise en œuvre des Principes communs, il est nécessaire d'avoir des outils pratiques qui facilitent leur application et améliorent les processus de retour d'information. En vue de l'élaboration de ces outils, une série de tables rondes seront organisées afin de réunir des experts et fournir un aperçu ciblé de points précis des Principes communs.

Cette première table ronde sera axée sur le **Principe commun n° 3 : L'assistance aux parlements doit viser des résultats durables.**

«Résultats durables» signifie que l'aide extérieure répond aux intérêts et aux besoins prioritaires des parlements et que les avantages pour l'institution se maintiennent même après la fin de l'assistance. Cela signifie également que les parlements doivent développer la capacité de gérer leurs processus de changement et de rénovation.

Cette table ronde permettra aux participants :

- d'examiner le Principe commun n° 3 et de partager leurs points de vue sur ce que résultats et impact durables signifient pour eux,
- d'identifier les enseignements et les défis relevés pour atteindre une plus grande durabilité en matière de projets d'assistance,
- de fournir des suggestions sur les outils qui permettraient d'assurer des résultats durables pour les projets d'assistance et des indicateurs pour mesurer la durabilité.

¹ www.ipu.org/pdf/publications/principles_fr.pdf

² Adhésions au 6 septembre 2016 : www.ipu.org/dem-f/cp-endorsements.pdf

Ordre du jour

1. Introduction au Principe commun n° 3

Les organisateurs présenteront brièvement le contenu et les objectifs du Principe commun n° 3 : *L'assistance aux parlements doit viser des résultats durables.*

2. Obstacles à la réalisation de résultats durables

Les participants discuteront des expériences et des obstacles à l'obtention des résultats durables, tout en gérant le changement au sein de leurs institutions respectives.

3. Institutionnalisation des mécanismes et bonnes pratiques de résultats durables

Les parlements et les partenaires partageront des idées et des bonnes pratiques sur la façon de concevoir des mécanismes et des processus qui conduisent à des résultats durables, et des indicateurs pour mesurer la durabilité.

4. Outils d'aide à l'obtention de résultats durables

Les parlements et les partenaires proposeront et discuteront d'outils pratiques conçus dans le but d'obtenir des résultats durables en matière de planification et de mise en œuvre de projets d'assistance.

5. Rôles des acteurs de l'assistance parlementaire dans l'obtention de résultats durables

Les participants discuteront des attentes en ce qui concerne les rôles des parlements et des partenaires de soutien parlementaire en matière d'assistance dans la promotion des résultats durables.

Résultat

La table ronde produira un rapport qui contribuera à l'élaboration d'outils pratiques et de processus de retour d'information pour faciliter l'application du Principe commun n° 3.

Participants

Les participants seront des représentants des parlements et des organisations partenaires responsables de projets d'assistance parlementaires (secrétaires généraux, personnel parlementaire, parlementaires, partenaires de soutien et experts parlementaires).

Inscription

Les délégués doivent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <http://fluidsurveys.com/s/common-principles/langfra/>. La date limite d'inscription est le 7 octobre 2016. Une confirmation d'inscription sera envoyée dans un délai de deux jours ouvrables.

Veillez noter que les places sont limitées, les parlements sont priés d'envoyer un maximum de deux représentants et les organisations sont priées de n'envoyer qu'un seul représentant. Nous vous encourageons à vous inscrire tôt pour assurer votre participation à la table ronde.

Langues

Anglais, français, espagnol et arabe

Date et lieu

Le 28 octobre 2016 de 9 h 30 à 17 h 30.

La table ronde aura lieu au Siège de l'UIP, à Genève, à l'adresse suivante :

Chemin du Pommier 5
1218 Le Grand-Saconnex
Genève, Suisse